



**EXTRAIT DU REGISTRE**

Accusé de réception exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2015

**DES** Publication : 23/03/2015

**VILLE DU BOUSCAT**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 17 Mars 2015**

**DOSSIER N° 22 :**

EQUIPEMENT DE LA MEDIATHEQUE –  
DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA  
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES  
CULTURELLES

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 Mars 2015

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 31**

**Absent : 0**

**Excusés : 4**

**Présents** : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME FOSSE), Gloria QUETGLAS (à M. REYDIT), Géraldine AUDEBERT (à M. LABAT), Claire LAYAN (à M. CATARD)

**Absent** :

**Secrétaire** : Alain MARC

**DOSSIER N° 22 : EQUIPEMENT DE LA MEDIATHEQUE – DEMANDES DE SUBVENTIONS  
A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES**

RAPPORTEUR : Emmanuelle ANGELINI

Dans le cadre de la création de la médiathèque, et compte-tenu de l'avancement du projet, il convient de prévoir l'achat du mobilier, des collections et du matériel informatique et multimédias pour le bon fonctionnement de la structure.

De ce fait, la ville du Bouscat sollicite pour l'équipement mobilier, l'acquisition des collections et l'équipement informatique et multimédias de la future médiathèque une subvention de l'Etat au titre de la 1<sup>ère</sup> fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt.

**Equipement Mobilier**

L'équipement mobilier permettra aux différents publics de se retrouver dans des espaces confortables, conviviaux et accessibles. Alternant rayonnages, bacs, sièges de formes diverses et tables de travail câblées, la médiathèque se prêtera à la fois à des usages ludiques et à la détente, à l'étude et à l'apprentissage, à l'échange et au travail collaboratif. L'espace culturel polyvalent sera équipé pour accueillir de petites formes du spectacle vivant ainsi que des expositions, des conférences, des projections.

Le montant prévisionnel de l'équipement mobilier de La Source est de 592 200 € HT, répartis entre :

- le mobilier médiathèque 498 386 € H.T.
- le mobilier MVEA 66 614 € H.T.
- la mission de l'architecte 17 750 € H.T.
- la mission aménagement intérieur 9 450 € H.T.

La Ville a confié à l'atelier KING KONG la mission d'agencement mobilier afin d'être assistée dans la réalisation d'un plan général d'aménagement (esquisse, avant-projet et dossier de consultation des entreprises), le choix des modèles, la quantification des mobiliers selon les besoins, la rédaction d'un cahier des charges et l'estimation financière des équipements, l'analyse, la négociation et le classement des offres reçues, la mise au point technique avec l'entreprise choisie par le maître d'ouvrage, la réception des équipements.

La Ville a en outre fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée en aménagement intérieur, la société Tech'ligne, afin d'être accompagnée pour la médiathèque dans le choix de mobilier moderne et innovant et d'éléments de décoration.

Pour la partie médiathèque, le montant de la subvention de la DRAC sollicitée au titre de la D.G.D. 1<sup>ère</sup> fraction est estimé à 40 % :

- du montant de 498 386 € H.T. pour le mobilier, soit 199 354 €
- du montant de 12 425 € H.T.\* pour la mission mobilier de l'architecte, soit 4 970 €
- du montant de 9 450 € H.T. pour la mission aménagement intérieur de l'architecte, soit 3 780 €.

\*correspondant à 70 % de l'ensemble immobilier conformément à la délibération du 10 juillet 2012

**Collections**

Le montant prévisionnel pris en compte pour l'acquisition des collections de la médiathèque est de 438 420 € H.T. répartis de la manière suivante :

- livres 300 000 € H.T.
- autres supports 102 000 € H.T.
- plastification 36 420 € H.T.

La Ville fait en outre le choix d'externaliser une partie des opérations d'équipement des collections auprès d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT). En plus d'assurer le traitement

physique des documents de la future médiathèque, la ville s'inscrit ainsi dans une démarche sociale et solidaire.

Pour la partie médiathèque, le montant de la subvention de la DRAC sollicitée au titre de la D.G.D. 1<sup>ère</sup> fraction est estimé à 40 % du montant de 438 420 € H.T., soit 175 368 €.

### Équipement Informatique et Multimédias

La médiathèque offrira au public des moyens d'accès aux ressources de l'internet et à la consultation Image et Son. Il s'agit de favoriser les usages autour des technologies de l'information et de la communication et du multimédias en faisant appel aux technologies les plus récentes. La médiathèque mettra ainsi à disposition des postes informatiques à usage direct du public et des professionnels, dont un espace multimédias équipé de 14 postes, des bornes d'écoute et de visionnage de documents audio et vidéo, la connexion en WIFI, le prêt de liseuses et de tablettes multimédias.

Des services dématérialisés seront également proposés : portail informatique incluant le catalogue, ressources numériques, etc... L'identification, la protection et la circulation des documents seront en outre facilitées par la mise en place de la technologie RFID qui se traduira notamment par la mise en place de trois automates de prêt et de retour.

Pour l'ensemble immobilier de la Source, le montant de la dépense est estimée à 260 000 € H.T., répartis de la manière suivante :

- médiathèque 230 000 € H.T.
- MVEA 30 000 € H.T.

Pour la partie médiathèque, le montant de la subvention de la DRAC sollicitée au titre de la D.G.D. 1<sup>ère</sup> fraction est estimé à 40 % du montant de 230 000 € H.T., soit 92 000 €.

	DEPENSES			RECETTES	
	Montant HT	TVA	Montant TTC	Financements	Montant
<b>Équipements mobiliers</b>	<b>592 200 €</b>		<b>710 640 €</b>		
Médiathèque	498 386 €	20,00%	598 063 €	Subvention DRAC 40%	199 354 €
MVEA	66 614 €	20,00%	79 937 €		
Mission mobilier architecte	17 750 €	20,00%	21 300 €		
<i>Part Médiathèque (représentant 70 % de l'ensemble immobilier*)</i>	<i>12 425 €</i>	<i>20,00%</i>	<i>14 910 €</i>	<i>Subvention DRAC 40%</i>	<i>4 970 €</i>
<i>Part MVEA (représentant 30 % de l'ensemble immobilier)</i>	<i>5 325 €</i>	<i>20,00%</i>	<i>6 390 €</i>		
Mission aménagement intérieur	9 450 €	20,00%	11 340 €	Subvention DRAC 40%	3 780 €
<b>Collections</b>	<b>438 420 €</b>		<b>475 320 €</b>		
Livres	300 000 €	5,50%	316 500 €	Subvention DRAC 40%	120 000 €
Autres supports	102 000 €	20,00%	122 400 €	Subvention DRAC 40%	40 800 €
Plastification	36 420 €	0,00%	36 420 €	Subvention DRAC 40%	14 568 €
<b>Équipements informatiques et multimédias</b>	<b>260 000 €</b>		<b>312 000 €</b>		
Médiathèque	230 000 €	20,00%	276 000 €	Subvention DRAC 40%	92 000 €
MVEA	30 000 €	20,00%	36 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 290 620 €</b>		<b>1 497 960 €</b>		
				<b>Total DRAC</b>	<b>475 472 €</b>
				FCTVA au taux de 16,404%	245 725 €
				Autofinancement	776 762 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 290 620 €</b>		<b>1 497 960 €</b>		<b>1 497 960 €</b>

\* conformément à la délibération du 10 juillet 2012

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la circulaire du 7 novembre 2012 relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt,

**VU** la délibération du 10 juillet 2012 relative à la validation de l'avant projet de la construction d'un ensemble immobilier composé d'une médiathèque et d'une maison de la vie écocitoyenne et associative et aux demandes de subventions,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
35 voix POUR**

**Article 1<sup>er</sup>** : Valide ces plans de financements prévisionnels,

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches auprès du partenaire financeur,

**Article 3** : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents découlant de ces démarches,

**Article 4** : Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget au chapitre 21.

Fait et délibéré le 17 Mars 2015

LE MAIRE,

A stylized signature consisting of a large, loopy 'P' followed by a horizontal line and a smaller 'B'.

Patrick BOBET